

> Patrick PHILIPPON (par Internet)

Bonjour,

Voici la déposition de Bretagne Vivante concernant l'enquête publique du SMVM.

Vous en souhaitant bonne réception

Patrick PHILIPPON

Vice-Président de Bretagne Vivante pour le Morbihan

06 07 58 59 67

PARTICIPATION DE BRETAGNE VIVANTE

Enquête publique du Schéma de Mise en Valeur de la Mer - SMVM - Golfe du Morbihan (du 3 décembre 2019 au 7 janvier 2020)

LE SMVM

1 Contexte du SMVM

Le SMVM s'inscrit dans la Directive Cadre « Stratégie pour le Milieu Marin », (DCSMM).

La directive est traduite en Documents Stratégiques de Façade (DSF) puis en Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM) qui sera adopté en 2021.

- L'objectif final de la DCSMM est de maintenir la biodiversité, préserver la diversité et le dynamisme des océans et des mers, garantir la propreté, le bon état sanitaire et la productivité.
La France par le décret du 23/02/2017 a transposé la directive à travers la « Stratégie Nationale pour la Mer et Le Littoral ».
- Parallèlement, la France s'est engagée à atteindre le bon état écologique de l'eau (eau superficielle, eau souterraine) en 2026 pour respecter la Directive Cadre sur l'Eau de l'Europe (DCE).

Objectif : Le SMVM doit décliner les spécificités du Golfe du Morbihan.

- S'imposent la Nécessité et l'Obligation d'avoir des analyses, des concertations, des articulations sur tous les sujets liés à la mer entre la DCE et la DCSMM à travers des mesures relevant du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire/Bretagne), des EPCI garants du dispositif GEMAPI (gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations), des CDPMEM (Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins).

Des indicateurs complémentaires aux analyses physico-chimiques ont été mis en place pour apprécier le bon état écologique global des masses d'eau :

- Indice poissons rivière: abondance et diversité
- Indice biologique global normalisé qui concerne le peuplement de macro-invertébrés benthiques
- Indice biologique Diatomées qui caractérise le peuplement en diatomées, micro-algues reflétant la qualité physico-chimique de l'eau.

Les connaissances manquent or le SMVM doit s'assurer de la qualité des apports d'eau douce avec des objectifs datés et chiffrés de maintien des habitats et des espèces et/ou de restauration des habitats dégradés.

2 Demandes de Bretagne Vivante

Nous reprenons à notre compte les attendus de ces deux directives qui s'ajoutent aux directives « Habitats, faune flore et oiseaux » pour demander au SMVM d'être prescripteur par rapport aux membres de la gouvernance du SMVM que sont le SAGE GMRE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan Ria d'Etel), les EPCI GMVA (Golfe du Morbihan Vannes Agglo) et AQTA (Auray Quiberon Terre d'Accueil), le CD 56 (Conseil Départemental), le PNRGM (Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan), la Région Bretagne.

Nous nous référons aussi à l'article 3 du décret n° 86-1252 du 5 décembre 1986 instituant le SMVM :

« Le SMVM peut prescrire des sujétions particulières portant sur des espaces maritime, fluvial et terrestre attenant si elles sont nécessaires à la préservation du milieu marin et littoral ».

2° LES DOMAINES DE Bretagne Vivante

Nous aborderons deux points principaux :

- la dégradation de la biodiversité (espèces et habitats)
- L'obligation de résultat concernant la qualité de l'eau

2 - 1 La dégradation de la biodiversité

Les seuls éléments de suivi fiable sur l'ensemble des taxons présents dans le golfe concernent sont les populations d'oiseaux d'eau.

Depuis 1990, les effectifs d'oiseaux d'eau hivernants sont en déclin malgré la création de la zone de tranquillité de 473 ha en 2016 dans la baie de Sarzeau. Le dérangement et le piétinement sur les sites d'alimentation liés aux herbiers de zostères naines (habitat d'intérêt communautaire) semblent être un élément majeur de cette dégradation.

DEMANDES de BRETAGNE VIVANTE concernant la biodiversité

- Nous faisons la demande d'une **prescription de protection renforcée** pour l'anse de Mancel à Séné et entre les îles de Tascon et Bailleron.
- Une **prescription de suspension de la servitude littorale sur les secteurs** suivants doit permettre d'atténuer le dérangement des oiseaux sur leur aire d'alimentation dans des zones particulièrement exposées : la presqu'île de Truscat, la digue du Néret, l'îlot de Trohennec, l'île de la Pointe, la rive nord-est de Tascon et Enezy, la rive gauche de la rivière de Noyal, l'anse de Mancel, la rive nord de la presqu'île de Séné, la rive droite du Vincin, la rive droite de l'anse de Baden.
- La mise en place d'un **calendrier de la pêche à pied** issue de l'analyse du risque pêche selon la méthode du MNHN devient **une action prioritaire** pour tous les acteurs.
- Pour les oiseaux d'eau nicheurs, la **prescription majeure** est le non débarquement sur l'estran des îles et îlots bénéficiant d'un arrêté de protection de biotope. **Un travail conséquent** est à mener pour évaluer l'effet cumulé des différentes manifestations sur terre et sur mer et la question de la capacité d'accueil du milieu est posée.
- La directive « Habitats » pose la question des enjeux de conservation à l'échelle du Golfe. Si l'on part du diagnostic actuel, **quelle stratégie ?** Reconquête ou maintien ?
- Comment acquérir la **connaissance nécessaire pour aborder la question des usages** par rapport à la capacité d'accueil du milieu et introduire une hiérarchisation ?

2 - 2 La qualité de l'eau et l'obligation de résultat

- Le Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA) basé à Pleubian (22) a recensé plus de 500 ha d'algues vertes échouées entre 2006 et 2016 sur les vasières du Golfe du Morbihan.
- Sachant que 90% des pollutions du plan d'eau proviennent du bassin versant, la question de la qualité de l'eau est posée.
- Les petits fleuves côtiers subissent un déclassement lié à la présence de nitrates, de phosphore et de pesticides.

La disposition 10 A2 du SDAGE du Bassin Loire/ Bretagne impose un programme de réduction de flux de nutriments parvenant sur les sites de prolifération des algues vertes sur vasières.

Dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) une **pratique culturelle** basée sur la création puis le maintien de bandes enherbées de 10m de chaque côté des cours d'eau, sur le retalutage et la plantation de haies intégrée aux bassins versants s'est imposée d'autant plus qu'on assiste à une augmentation importante des unités de méthanisation dont les digestats liquides épandus sur les sols sont pour partie responsables des taux de nitrates observés.

Cette pratique culturelle doit être totalement intégrée aux attendus du SAGE et faire l'objet d'une prescription dans le SMVM.

- L'autre défi concerne les nouvelles substances chimiques et particulièrement les pesticides dans les eaux de surfaces et souterraines. Sur le territoire de GMVA, en 2017, plus de 35 000 kg de pesticides ont été vendus (source ERB et banques officielles gérées par les services de l'Etat français).
- 17 étiquettes sont nécessaires pour désigner les pesticides dans les eaux de surface...(source ERB).
- La qualité du plan d'eau, la reconquête de la biodiversité, la pérennité des cultures marines passent par **la reconquête de la qualité de l'eau qui doit être une prescription SMVM** vers les partenaires (SAGE, EPCI, Agence de l'eau)

Le bon état écologique de l'eau doit être atteint en 2026 mais la capacité d'accueil du territoire n'est toujours pas interrogée.

DEMANDES de BRETAGNE VIVANTE concernant l'obligation de résultat

Nous demandons la mise en œuvre de moyens techniques et financiers pour une réelle et efficace coopération entre les agglomérations, le SAGE, le PNR du Golfe du Morbihan afin de maîtriser l'avenir du golfe.

CONCLUSIONS de Bretagne Vivante

Le SMVM ne doit pas se contenter de traiter du « vivre ensemble ».

Il doit d'une part :

- respecter les engagements européens de la France en matière de conservation/restauration de la biodiversité

d'autre part :

- permettre l'amélioration des connaissances scientifiques des milieux en mobilisant l'ensemble des acteurs politiques (en particulier les EPCI qui détiennent le pouvoir politique local) et scientifiques (Université Bretagne Sud).
- Assurer un suivi des évolutions du golfe dans tous les domaines
- Assurer le bon état écologique des eaux marines

Bretagne Vivante reconnaît les résultats obtenus grâce au 1^{er} SMVM, résultats en partie repris dans la poursuite de ce second Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Elle escompte la réussite de ce second SMVM.

Cependant, Bretagne Vivante a constaté la faible implication des élus du territoire lors de la constitution de ce second SMVM. Un doute subsiste aussi quant à la réalisation d'actions pertinentes dans le domaine de l'environnement avec des partenaires dont les objectifs sont plutôt orientés uniquement vers l'économie et l'exploitation du milieu.

En conséquence Bretagne Vivante émet un avis certes favorable à la réussite de ce projet mais **fortement réservé** sur la capacité des partenaires à s'accorder ensemble sur des actions respectueuses des capacités du milieu naturel.